



## Votre projet

Exercer un métier de l'aquaculture dans une exploitation ou une entreprise aquacole, dans le secteur du commerce, de la distribution des produits de la mer, de l'industrie de la transformation, de la pêche et du tourisme....

## Votre profil

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou d'enseignement général. Vous avez :

- de l'intérêt pour les sciences et techniques aquacole,
- une certaine autonomie dans les prise de décisions,
- le souci du développement durable et de l'environnement.

## Les objectifs de la formation

- Compréhension des faits économiques, sociaux et culturels
- Analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques
- Caractériser les potentialités de production aquacole sur un territoire en prenant en compte le développement durable
- Connaître les contraintes réglementaires, du bien-être animal et de l'environnement :

## Le diplôme

Diplôme délivré :

- pour 50% en contrôle continu,
- pour 50% : deux épreuves terminales.

## Les stages

La formation comporte 12 à 16 semaines de stage en entreprise dont 10 prises sur la scolarité.

Ce stage permet à l'étudiant de mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle, support à une ou deux épreuves terminales.

Les stages d'au moins deux mois, de date à date, réalisés à l'étranger peuvent être co-financés par ERAMUS+.

## Les débouchés

La formation de BTSA Aquaculture permet de devenir :

- Agent de production,
- Encadrant d'équipes de production ou d'expérimentation,
- Responsable de gestion de systèmes de production,
- Responsable d'écloseries et de la multiplication des espèces, de la mise en production et/ou de l'exportation des produits,
- animateur de projet de développement sur un territoire pour le compte d'entreprises, d'organismes professionnels et commerciaux et/ou de collectivités
- Conseiller technique

## Les poursuites d'études

- spécialisation dans un secteur complémentaire,
- préparer en un an le concours C d'entrée à : ENSA, ENITA, après une classe préparatoire post BTSA, BTS, DUT
- licence professionnelle

## Le programme

Domaines	Modules	Horaires*
Traitement des données et informatique	Traitement de données	72,5 heures
	Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	Langue vivante	116 heures
EPS	Education physique et sportive	87 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	Les écosystèmes aquatiques naturels	110 heures
	Les espèces élevées en aquaculture	95 heures
	Production aquacole basée sur une alimentation exogène	179 heures
	Production aquacole basée sur l'exploitation du milieu naturel	149,5 heures
	Equipements aquacoles	100 heures
	Gestion d'entreprise et prise de décision	90 heures
	Filières et marchés	88 heures
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine commun</b>		<b>174 heures</b>
Initiative locale	Module d'initiative locale	87 heures

\*Horaires pratiqués en formation initiale scolaire

## L'Etablissement

SITE	REALISATEUR - SITE	DEPT	FIS*	APP*	FC*	TEL	MAIL
EPLFPA de la Lozère	Lycée Agricole de la Canourgue	48				04 66 32 83 54	legta.la-canourgue@educagri.fr

\* FIS : formation initiale scolaire (lycée) ; APP : apprentissage (CFA) ; FC : formation continue (CFPPA)

## Les conditions matérielles

- **hébergement** : se renseigner auprès de chaque établissement.
- **bourses** : le "Dossier Social Etudiant" (DSE) est à constituer en prévision de la rentrée suivante, sans attendre les résultats du Bac, impérativement entre le 15 janvier et le 31 mai, sur le site du CROUS. <https://www.portail-vie-etudiante.fr>.
- **avantages** : les étudiants et apprentis bénéficient des avantages "étudiants".
- **aide de la région Occitanie** : la Carte Jeune (lien : <https://www.laregion.fr/Carte-Jeune-Region-2017-2018>) pour les formations initiales scolaires et en apprentissage.

